

POLITIQUE

Section politique du CONSEIL	Page 1 de 3	Approuvé par le conseil d'administration Date d'approbation: Le 21 mars, 2012 Date de la prochaine révision: Mars 2015
------------------------------	-------------	--

Titre: Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé

But :

Le Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé a été créé en 2007 pour permettre au conseil d'administration du CSCCS de rendre hommage aux personnes, aux entreprises et aux organisations qui travaillent à l'amélioration de santé de notre communauté. Ce document décrit la politique et les procédures d'attribution annuelle du Prix d'excellence en promotion de la santé décerné par le Centre de santé communautaire Côte-de-sable.

Énoncé de politique :

Le Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé a pour objet de rendre hommage aux personnes, aux entreprises et aux organisations de la zone desservie par le CSCCS pour des réalisations remarquables sur le plan de l'amélioration de la santé communautaire par le biais d'éducation à la santé, d'initiatives stratégiques ou d'activités de sensibilisation accrue de la population sur les questions de santé.

Les personnes, les entreprises ou les organisations :

- visent à renforcer les connaissances de la population en matière de santé et les aptitudes requises pour prévenir la mauvaise santé, ou améliorer et conserver de bonnes habitudes de santé;
- créent et soutiennent des environnements propices à des résultats de santé positifs;
- font la promotion de meilleurs résultats de santé au moyen d'activités comme le lobbying, le marketing social et l'organisation communautaire afin d'obtenir un engagement politique, des politiques, une acceptation sociale ou du soutien systémique pour un objectif ou un programme de santé particulier;
- ont présentement ou potentiellement un impact positif sur les priorités stratégiques du CSCCS.

Le Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé sera attribué annuellement. Le nom du récipiendaire sera annoncé à l'assemblée générale annuelle du CSCCS et un hommage lui sera rendu.

Le Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé consistera en une plaque commémorative de l'accomplissement de son récipiendaire. Le CSCCS sollicitera des mises en nomination pour ce prix dans le cadre de sa stratégie d'engagement communautaire.

Compétence :

L'approbation du Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé relève de la compétence exclusive du conseil d'administration. Le financement du Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé sera pris à même le budget discrétionnaire des Services organisationnels.

Le Comité des affaires externes procédera à un examen préalable de toutes les demandes en fonction des critères d'admissibilité et dressera une liste des trois demandes les plus intéressantes.

Procédure

Mise en nomination :

Des mises en nomination seront acceptées tout au long de l'année, mais nous procéderons au lancement d'une campagne concertée au début de février chaque année. La date d'échéance des mises en nomination sera le 30 avril (c.-à-d. environ 90 jours suivants la date de mise en nomination). Les formulaires seront affichés dans le site web du CSCCS. Pour faire la promotion du prix, des formulaires de mise en nomination seront également distribués lors d'activités communautaires et dans les médias locaux.

La pièce jointe « Mise en nomination pour l'attribution annuelle du Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé – feuille couverture et argumentaire » doit être remplie par chaque candidat ou candidate. Un exposé justificatif mettant en relief leurs réalisations (une page au maximum) doit être annexé au formulaire. L'exposé devrait rendre compte de l'état d'avancement du travail, c.-à-d. s'il est terminé ou si les activités se déroulent toujours. Des exemples spécifiques d'actions reliées aux critères du prix mentionnés plus loin doivent être inclus.

La pièce jointe numéro 2 intitulée « Déclaration de conflit d'intérêts du CSCCS » doit accompagner chaque demande.

Les formulaires de mise en nomination dûment remplis peuvent être soumis aux fins d'examen par le comité de sélection soit électroniquement depuis le site web du CSCCS ou par télécopieur, par la poste ou en mains propres. Les candidats qui ont besoin d'aide peuvent s'adresser à l'adjointe ou l'adjoint administratif.

Il est possible de soumettre sa propre candidature, mais celle-ci doit être appuyée par une autre personne dont le nom apparaît sur la feuille couverture et dans l'exposé justificatif. Le personnel du CSCCS ou les membres de son conseil d'administration peuvent également soumettre la candidature d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation.

Restriction :

Une personne, une entreprise ou une organisation peut être mise en nomination pour l'obtention du prix à plusieurs reprises. Toutefois, la candidature d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation déjà récipiendaire du prix ne sera pas retenue.

Critères d'admissibilité et d'évaluation :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les personnes, les entreprises et les organisations mises en nomination :

- Pour être admissible :
 - La personne mise en nomination doit travailler ou résider dans la zone desservie par le CSCCS et les entreprises et organisations doivent œuvrer dans notre secteur (obligatoire); et
 - La personne mise en nomination, l'entreprise ou l'organisation, ne doit présenter aucun conflit d'intérêts impossible à résoudre.
- Le Comité des affaires externes évaluera les mises en nomination en fonction des trois critères suivants (voir la fiche de notes à l'annexe A) :
 - pertinence;
 - leadership/excellence; et
 - impact.

Les candidats dont les activités de promotion de la santé ont été réalisées dans le cadre d'un travail rémunéré sont admissibles. Cependant, leurs réalisations devront excéder les attentes implicites de leur travail rémunéré.

Examen des candidatures et approbation :

En s'appuyant sur le processus de présélection et de révision pour le Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé (annexe 1), le Comité des affaires externes dressera une liste des candidatures recommandées et remettra cette liste au conseil d'administration du CSCCS aux fins d'approbation.

Documentation :

Une copie des formulaires de mise en nomination du Prix CSCCS d'excellence en promotion de la santé, ainsi que la documentation afférente, sera classée au dossier des prix communautaires de l'AGA conservé dans les bureaux des Services exécutifs.

Politiques et/ou législation afférentes :

Politique sur les conflits d'intérêts
Politique sur la protection de la vie privée